	Additional co Commentaire tem is filmed a cument est file	s suppléme	ction ratio		- •	22x			26×				
						[Caption of issue/ Titre de départ de la livraison Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison						
	Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.												
	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/					[Title page of issue/ Page de titre de la livraison						
	La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure						Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:						
V	Tight binding along interior		shadows o	or distortion	1			udes inde: nprend un		ndex			
V	Bound with o					[121	itinuous p ination co	-	on/			
	Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur						Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression						
	Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)						Showthrough/ Transparence						
	Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur						Pages detached/ Pages détachées						
	Cover title m Le titre de co	-	anque			[ained or fo hetées ou			
	Covers restor	-		ée		[_			r laminate u pelliculé			
	Covers damaged/ Couverture endommagée						Pages damaged/ Pages endommagées						
	Coloured covers/ Couverture de couleur						Coloured pages/ Pages de couleur						
may of th signi	The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.						L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.						

LE SAINT-PERE ET LES FETES D'ASSISE

nelles pour le cinquantième anniversaire de l'invention du corps de sainte Claire, à la déconverte duquel le Saint-Père, alors évêque de Pérouse, eut une part active. C'est ce que rappelle le Souverain-Pontife dans une lettre qu'à l'occasion de cet anniversaire béni, il a naguère adressée à l'évêque d'Assise et dont voici la traduction :

LEON XIII, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction Apostolique.

L'illustration qu'a value à la ville d'Assise le bienheureux François a été rehaussée par la renommée et la vertu de Claire, qui l'ut la première élève de ce même père, qui pratiqua d'une façon insigne et fit régner autour d'elle une virginale pureté. C'est donc avec raison que, sous votre direction, de pieux fidèles unissent maintenant leurs efforts zélés pour que les honneurs insignes soient rendus à une vierge si sainte, à cette époque où dix lustres sont écoulés depuis que son corps sacré a été retrouvé heureusement.

En cette occasion si opportune qui Nous est offerte, Notre esprit, de nouveau, vole avec joie vers Notre très chère Ombrie, d'autant plus que cet événement n'est pas seulement gravé dans Notre souvenir, mais encore est en quelque sorte présent devant Nos yeux. En effet, parmi la couronne d'évêques que l'évêque d'Assise appela aimablement des villes voisines pour accroître l'autorité et l'érlat de cette solennité, Nous tenions une place, ce dont Nous rendons grâces à Dieu.

En une solennelle cérémonie, au milieu d'un cortège

d'élite composé de prêtres et de fidèles, Nous Nous rendons au temple de Claire. Nous entrons dans un passage souterrain profondément creusé sous le maître-autel; Nous Nous tenons debout, plein de respect, près d'un cercueil fortifié. Celui-ci ayant été ouvert en public, Nous voyons apparaître les dépouilles si longtemps désirées de la sainte qui semblait dormir. Elles étaient parées de laurier et exhalaient alentour une suave odeur. Alors Nous eûmes un bonheur extraordinaire, une tâche laborieuse certe, mais combien agréable: celle de recueillir dans Nos mains, de réunir ces perles précieuses pour les placer dans un reliquaire plus digne d'elles.

Après l'accomplissement des rites prescrits, le trésor luimême est emporté; on le place sur un autel richement orné, et il est l'objet des regards avides et des vœux de tous les assistants. Enfin, il est porté autour de la ville, avec un cortège splendide, comme un gage de bénédictions. On peut à peine exprimer quelle fut alors Notre joie, celle de tout le clergé et d'une foule très compacte.

Dans toutes ces circonstances il Nous fut donné d'admirer hautement les dessins très aimants de Dieu, qui voulait que la gloire de la vierge très humble et très fidèle crût dans l'opinion et dans l'espérance des hommes, et aussi que de ses restes, poussant des rejetons pour ainsi dire hors de son tombeau, se répandit au loin la bonne odeur du Christ, pour stimuler les fidèl à la pratique des généreuses vertus.

On est en droit de souhaiter et d'attendre des fruits semblables de la solennité qui doit prochainement renouveler le souvenir de ce fait. Que tous ceux qui imploreront avec piété la puissante médiation de Claire auprès de Dieu, et en première ligne ses concitoyens, en ressentent abondamment les effets. Que l'exemple de la sainte, surtout en ce siècle de mollesse, leur enseigne combien il est important et salutaire de s'élever au-dessus des choses impérissables, de suivre le Christ humilié, d'embrasser généreusement sa croix.

C'est pourquoi, Vénérable Frère, Nous louons du fond de notre cœur, comme il le mérite, votre zèle, et celui de cette association d'hommes qui avec vous travaillent à préparer ces fêtes solennelles: qu'un heureux résultat couronne vos communs efforts.

Pour Nous, qui, mû par Notre ancienne bienveillance envers cette communauté des Clarisses, avons voulu, it y a longtemps déjà, Nous en réserver la tutelle, Nous confirmons entièrement dans cette occasion favorable Nos mêmes dispositions toutes spéciales. En même temps, Nous exhortons les religieuses à suivre très-pieusement les traces de la sainte Mère qui leur a donné leurs règles, à marcher d'un pas chaque jour plus assuré et plus rapide vers la perfection qui est leur but, et à ne pas cesser d'implorer la clémence du Père céleste en faveur de ses fils prodigues et égarés.

Il Nous plaît en outre de joindre à cette lettre un don qui restera comme un témoignage de Notre piété envers Claire. Puisse-t-elle le recevoir avec bienveillance et aider de son précieux secours Notre vieillesse ballottée au milieu des flots. Et maintenant, que l'abondance des grâces divines vous soit procurée par la bénédiction apostolique que Nous accordons bien affectueusement, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé, à ces mêmes pieuses vierges et à tout votre peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 2 août de l'année mil neuf cent, de Notre Pontificat la vingt-troisième.

LÉON XIII, PAPE.

LE XVIIe CONGRES CATHOLIQUE ITALIEN

(Suite)

Troisième séance générale

A troisième séance a eu lieu le 3, en l'église de Saint-Apollinaire.

S. Em. le cardinal Respighy, vicaire de Sa Sainteté, présidait.

Après la lecture du procès verbal de la séance précédente, on a donné communication à l'assemblée de nombreuses adhésions nouvelles au congrès, parvenues le matin. Notons celles de S. Em. le cardinal Portanuova, archevêque de Reggio Calabria, et de 73 autres archevêques, évêques, associations diverses, particuliers et journalistes. N'omettons pas celle du populaire don Albertario, honneur et gloire de la vraie presse catholique, directeur de l'Osservatore cattolico. La lecture de cette adhésion a suscité des acclamations enthousiastes et prolongées de l'assistance entière, criant: « Vive Léon XIII! vive don Albertario! »

Mgr l'évêque de Catanjaro a pris ensuite la parole et a prononcé une éloquente allocution, remplie de conseils precieux pour la presse. Sa Grandeur a été très applaudie, surtout lorsque, parlant des efforts que la bonne presse catholique doit faire pour défendre les droits sacrés de l'Eglise, du Pape et de Rome papale, elle a nommé l'Osservatore cattolico et son directeur don Albertario, qui, a-t-elle dit, est la gloire de l'Eglise et du reclusorio (prison) qui a en l'honneur de l'abriter.

l'orateur a terminé son allocution par ses paroles : « Ce matin encore S. Em. le cardinal Rampolla, avec qui j'ai eu l'honneur de causer, m'a dit :

« La presse catholique ne doit pas trop se passionner « au sujet de certaines questions; une seule question « doit la passionner, c'est l'obéissance à la volonté du « Pape, l'union avec le Pape et pour le Pape / »

Puis Mgr Radini Tedeschi a charmé l'auditoire par sa parole élégante, claire et ferme, en lisant un fort beau rapport sur l'œuvre de la préservation de la foi et l'invasion que tente l'hérésie partout, mais spécialement à Rome.

Ce discours, écouté religieusement par la nombreuse assemblée, a été souvent interrompu par de vives acclamations.

Vint ensuite le tour de M. le commandeur Philippe Pacelli, avocat consistorial et assesseur communal de Rome. L'orateur a traité de la vigilance à exercer sur les administrations des œuvres pies. Il a rappelé que dix années sont déjà passées depuis la promulgation de la loi du 17 juillet 1890, loi hostile, s'il en fut jamais, à la religion, à la piété et aux dernières volontés des aïeux. Par cette loi, l'Etat s'empare des rentes léguées à certaines œuvres et il élimine de force les légitimes administrateurs et les Rmes évêques qui en avaient l'administration et la tutelle.

Après M. Pacelli, le président a donné la parole à M. Cassini qui a salué, au nom des congressistes, l'association de la jeunesse catholique.

M. Simonetti, professeur à l'Université de Biella, a prononcé alors un brillant discours plein de verve et d'humour. Il a démontré notamment que l'union fait la force, que par l'union de tous les catholiques, s'adonnant à la recherche de la misère vraie, misère matérielle et morale, dans la rue, dans l'atelier, dans l'usine, partout, on parviendra à détruire le socialisme, l'anarchie et à empêcher la révolution sociale. Fatti e non parole l'a-t-il conclu.

Ont ensuite pris la parole:

M. Pietro Pacelli, le professeur Orazio Marucchi qui a prononcé un très beau discours sur l'archéologie chrétienne et le sentiment religieux; S. G. l'évêque d'Albany, Mgr Thomas Burke, qui a parlé en latin, apportant aux congressistes le salut de leurs frères du Nouveau-Monde, exprimant le dévouement de ceux-ci envers la chaire de saint Pierre et le Vicaire de Jésus-Christ.

Le discours de clôture a été prononcé par Mgr l'évêque de Lucera, le même qui adressait naguère une noble lettre de protestation à toutes les feuilles catholiques, à propos d'un article publié dans le Corriere di Napoli et qui outrageait odieusement Sa Sainteté Léon XIII.

Sa Grandeur, avec une ardeur remarquable, a renouvelé ses protestations, invitant tous les congressistes à s'élever avec énergie contre les injures que la presse libérale (y compris les faux catholiques, les opportunistes) a lancées contre la personne vénérée du Souverain Pontife.

A six heures et demie, la troisième séance était terminée; les congressistes, ayant à leur tête plusieurs évêques et prélats, se rendirent à l'église contiguë de Saint-Augustin pour réciter le Rosaire et assister à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Ce matin, à la section d'économie chrétienne, à la suite d'une proposition soutenue avec une grande vigueur par le professeur Toniolo, on a décidé de préparer un programme relatif à l'organisation professionnelle.

Une commission a été nommée, séance tenante, composée des professeurs Toniolo et Simonetti, de MM. Médoolago Alboni, le petit-neveu de Joseph de Maistre, le comte Soderini, Minaretti, Valenti et autres représentants (de tendances diverses) des écoles économiques, chargés d'élaborer ce programme dont l'importance est considérable.

Les sections du congrès les plus fréquentées, hier et aujourd'hui, ont été celles de l'*Economia* et celle de la *Stampa*. Voici l'ordre du jour de cette dernière section, présidée par le commandeur Pacelli:

"Le XVIIe congrès catholique italien, tout en reconnaissant et saluant l'abnégation et l'œuvre intelligente des valeureux champions du journalisme catholique italien, forme des vœux pour que toute la presse catholique étudie, en ce qui regarde son développement, tous les moyens devant répondre le mieux aux exigences du temps présent, afin de lutter avec avantage contre la presse imple et révolutionnaire.»

Une réunion secrète des conseillers communaux et provinciaux s'est tenue avant-hier et hier soir; elle était présidée par le comte Santucci, président effectif du congrès et président de l'Union catholique romaine pour les élections administratives.

A la discussion d'hier, ont pris part beaucoup de conseillers des principales villes d'Italie.

Cette discussion a porté sur la question importante de l'autonomie communale.

. Quatrième séance

Les deux dernières séances générales ont eu lieu le 4 au matin. A 10 heures, après la récitation de la prière, la séance a été ouverte par l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et la lecture des nouvelles adhésions parvenues au congrès, qui sont celles de NN. SS. les évêques de Conversano, de Mantoue, de Pescara, de dix sept autres évêques et de vingt-six associations.

Après quoi, la parole est donnée au R. P. Pio De Mandato, de la Société de Jésus, secrétaire de l'œuvre de la Préservation de la Foi, qui montre non seulement l'importance de l'œuvre, mais les précieux résultats déjà obtenus.

Ensuite on entend Mgr Radini Tedeschi, qui traite, avec sa netteté et sa sagesse habituelles, de la délicate question des associations féminines. De vives acclamations saluent son discours.

Puis le commandeur Cazanego parle de l'organisation sociale et de l'organisation générale de la hiérarchie ecclésiastique; le R. Paganelli, des Revues didactiques; le R. P. Zocchi, jésuite, souvent applaudi, traite de la liberté de l'enseignement. Il montre quels sont, souvent, les tristes fruits de l'école laïque moderne, à laquelle nous devons tant d'athées et d'anarchistes.

Il engage donc les catholiques à défendre énergiquement, par tous les moyens, le droit naturel du libre enseignement, droit historique, traditionnel, positico-divin; — docete omnes gentes.

Et c'est aussi un droit constitutionnel, car dans la constitution même, il est dit que la religion catholique est la religion de l'Etat.

Le commandeur Rezzara, à la suite de cet éloquent discours, donne lecture d'un télégramme de protestation, que le congrès se propose d'envoyer, après la séance, au ministre de l'instruction publique.

En voici le texte:

Représentants de milliers d'associations, de citoyens italiens catholiques, réunis en congrès général à Rome, affligés que leurs pétitions précédentes, concernant la liberté d'enseignement, n'aient même pas été discutées, renouvellent leurs instances afin que les pouvoirs souverains de l'Etat reconnaissent le droit naturel des pères de famille à la liberté de l'instruction de leurs enfants.—Comte Santucci, président effectif du congrès.

Il est midi passé; S. Em. le cardinal président d'honneur clôt la quatrième séance par la récitation de l'Angelus.

Cinquième séance

A trois heures et demie a lieu l'ouverture de la cinquième et dernière séance générale du congrès catholique italien, en la présence de LL. EEm. les cardinaux Celesia et Ciasca, qui, assis aux côtés de l'éminentissime cardinal président, ont tenu à honorer de leur auguste participation la dernière assemblée.

Etaient aussi présents quarante-huit archevêques et évêques.

On lit d'abord le procès-verbal de la séance précédente, puis l'on donne communication des adhésions nouvelles, notamment de celles de LL. EEm. les cardinaux Macchi et Richelmy, de dix-sept autres archevêques et évêques et de vingt-trois associations.

Ensuite Mgr Bonazzi, abbé vicaire de Ceba, prononce une éloquente allocution.

Mgr Radini Tedeschi lit ses conclusions sur l'organisation des associations féminines, et souhaite ardemment de voir le Souverain Pontife accomplir son jubilé pontifical, qui coïncidera heureusement avec le jubilé dogmatique de la fête de l'Immaculée Conception.

M Persichetti, président de la Federazione Piana, prononce un discours très applaud: à propos des vingt monuments que l'on élève sur vingt montagnes d'Italie, en hommage au Rédempteur. Il souhaite, interprétant ainsi le sentiment de tous les catholiques, que bientôt l'on puisse élever un de ces monuments au Campidoglio en hommage au Rédempteur et à Rome papale.

M. Grossi-Gondi, parlant aussi de ce monument à élever sur le Campidoglio, suscite les acclamations de l'assistance: « Cet événement marquera notre rélemption religieuse sociale. »

Prennent ensuite la parole: M. Angelini, de l'Osservatore Romano, au nom de la presse; M. Mariani, sur les écoles religieuses; le chanoine Caturro, sur le repos les jours de fête, et sur le blasphême; don Cerrutti, sur les instituts de crédit et les caisses rurales pour les ouvriers et les agriculteurs; le R. Cavanna, sur l'émigration; M. 'rinzivalli, sur l'art sacré; le comte Edouard Soderini, sur les précautions administratives à prendre pour des questions sociales et sur les conclusions de la section juridique électorale.

L'honneur de prononcer le dernier discours avait été réservé à M. Toniolo, l'éminent économiste, le grand conférencier, ce véritable magicien de la parole.

Le professeur Toniolo a traité de la grande et importante question de l'économie chrétienne, développant avec ampleur et précision, les conclusions du programme de la section le l'*Economia Christiana*. L'illustre orateur a su mettre le doigt sur la plaie en même temps qu'il a su indique le remède.

Avant de se séparer, le congrès a tenu à voter une adresse de protestation contre les injures de la presse libérale. Cette adresse au Souverain Pontife a été approuvée à l'unanimité, après la lecture qu'en a donnée le rédacteur même, M. le baron de Matteis; et sur la proposition du docteur Grassi, le congrès a décidé d'en envoyer la copie au procureur du roi, pour stigmatiser, comme il convient, la tolérance que l'autorité accorde

toujours à certaine presse, quand il s'agit d'injurier le Pape ou l'Eglise.

A ce propos, un autre congressiste a proposé qu'une souscription eût lieu parmi les congressistes pour frapper une médaille commémorative en or, qui sera présentée au Saint-Père et rappellera cette protestation.

Une allocution de remerciements du président effectif, M. le comte Santucci, et une autre dans le même sens du comte Paganuzzi, président de l'œuvre des congrès; enfin, une allocution très éloquente de S. Em. le cardinal vicaire, président d'honneur, ont clôturé, au milieu des acclamations les plus vives, les plus enthousiastes et les plus sincères de : « Vive Léon XIII! Vive le Pape!» et « Vive Rome papale!» le XVIIe et important congrès catholique italien, à 8 heures du soir.

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE (1)

ONSIEUR A. Delaire, secrétaire général de la Société d'Economie Sociale, vient de publier un livre très instructif et des plus intéressants sur Jean-Baptiste de la Salle.

L'auteur, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface, s'est efforcé de saisir dans ses caractères essentiels le milieu social où a vécu Jean-Baptiste de la Salle, de montrer par quel providentiel pressentiment il a deviné les besoins de l'avenir et ouvert la voie aux progrès de l'enseignement; de raconter au prix de quelles épreuves il a fondé par la souffrance et le renoncement, l'Institut des Frères pour l'éducation chrétienne du peuple; de

⁽¹⁾ Paris, librairie Victor Lecosfre.

redire, enfin, par quelles vertus d'humilité et de sacrifice cette vie de labeur fécond a mérité l'immortelle couronne de la sainteté.

Nous extrayons de cet ouvrage remarquable divers passages qui suffiront à en faire connaître l'esprit chrétien et la portée sociale. Ils inspireront au lecteur le désir d'avoir le volume et de le lire en entier. Il sera particulièrement profitable à ceux qui se dévouent à la grande œuvre de l'éducation.



Nos pères, a fort bien dit Charles de Kilbe, étaient vraiment et simplement des hommes religieux, croyant qu'il n'est possible de triompher chez l'enfant du vice originel qu'à force de dévouement, suivant pour cela les maximes, les préceptes et la méthode de l'évangile, et convaincus qu'une éducation bien faite, est un chefd'œuvre dans lequel Dieu doit intervenir. Voilà comment on pensait au XVII siècle. La langue même l'atteste car on disait couramment alors, nourrir un enfant, pour exprimer non-seulement son alimentation corporelle, mais son éducation morale, et dans le vieux langage, on recommande la bonne nourriture et instruction de la jeunesse: c'est là par excellence l'institution domestique.

Louis de la Salle, loin de se dérober à ce devoir, "forma sous ses yeux," son fils Jean-Baptiste. Tout enfant, celui-ci montra un goût très vif pour les belles cérémonies du culte, et la piété fut le premier trait de son caractère. Il se plaisait à reproduire dans son petit oratoire, les offices et les chants qui l'avaient ému, et ce n'était pas pour lui un simple jeu, mais un exercice recueilli. Les pratiques pieuses étaient ainsi ses meilleu-

res distractions, aussi plus d'une fois, il s'échappa de la maison, et c'est à l'église qu'on le retrouvait attentif et priant...

L'édit de Henri IV avait bien défini la mission de l'Université: "La bonne instruction comporte trois choses: le culte de Dieu, la piété pour les parents, et pour la patrie, le respect de la loi et l'obéissance aux magistrats.

**

C'est surtout en ce qui touche l'enseignement populaire, qu'il est juste de dire avec Guizot: "L'Eglise marche la première dans la carrière de la civilisation."

La meilleure partie de l'instruction n'est pas l'enseignement puisé à l'école, mais l'éducation reçu au loyer, sous la discipline de la famille. C'est là que les parents par leurs exemples, leur expérience et leurs leçons faconnent les jeunes âmes au respect du devoir en même temps qu'à la pratique de la vérité.

Quand à l'apprentissage des connaissances scolaires, plus ou moins étendues suivant les conditions et les mœurs, il s'organise selon les besoins.

L'acquéreur de l'enseignement scolaire, accroît sa puissance, et celle-ci servira au mal plus qu'au bien, s'il n'augmente pas en même temps sa force morale.

Nombreux, variés, décisifs sont les témoignages qui prouvent comment les parents et le clergé au temps de St-Vincent de Paul, avaient en ce qui concerne l'enseignement de l'enfance, les moyens de remplir leurs obligations et d'exercer leurs droits, tandis que l'Etat se bornait à seconder leurs efforts sans sortir de son rôle pour usurper leur mission. Inutile de recommencer ici une démonstration historique, maintes fols faites, dont les preuves sont partout et qui est désormais acquise.

Les maîtres groupés à la maison de la rue Neuve envisageaient leur mission sous la conduite de notre saint, non point comme un emploi qui mérite des gages, mais comme un apostolat qui honore Dieu et sert les pauvres.

* *

Jean-Baptiste de la Salle formulera sa méthode et ses préceptes dans un livre admirable, la conduite des écoles, mais ce ne sera qu'après les avoir en quelque facon vécus. longtemps médités, discutés et amendés avec les Frères qui les appliquent sous ses yeux. Tout y est prévu. Pendant qu'on lira, tous les autres de la même leçon suivent -dans leur livre qu'ils doivent toujours avoir en main. Le maître veillera avec un très grand soin à ce que tous lisent bas ce que le lecteur lira haut, et fera de temps en temps lire à quelques-uns quelques mots en passant, pour les surprendre et reconnaître s'ils suivent effectivement. Il doit avoir un grand soin que celui qui lit prononce si nettement, que tous les autres puissent facilement entendre." C'est surtout par des interrogations, en provoquant des explications que le maître doit ouvrir l'esprit de l'élève, faire travailler sa réflexion, former son jugement, le forcer à trouver lui-même la réponse. M. de la Salle, en effet, recommande d'enseigner par raison, c'est-à-dire en faisant faire aux élèves une étude réfléchie des idées exprimées par les mots; il veut qu'on les exerce à chercher eux-mêmes et à découvrir les várités qu'on veut leur faire acquérir. Que le Frère se garde d'aider trop facilement les élèves à répondre aux questions qui leur sont posées; mais qu'il les habitue à chercher avec ardeur ce qu'il sait qu'ils peuvent trouver eux-mêmes.

Il leur persuadera qu'ils retiendront mieux les con-

naissances qu'ils auront acquises par un effort persévérant. Il ne se contentera pas de leur donner l'énoncer des questions ou des problèmes qu'ils auront à résoudre, il les obligera à en inventer d'autres, suivant leur capacité."

L'enseignement simultané, ainsi complété par les procédés socratiques, qui, sans négliger l'utile culture de la mémoire, visent surtout au développement raisonné de l'intelligence; assure vite aux élèves des Frères, une rapidité de progrès que ne connaissaient pas les petites écoles.



Ce qui a sauvé à la pédagogie nouvelle son efficacité, ce qui a permis de suivre les programmes dans leur entier, ce qui a rendu les progrès rapides, c'est l'ordre et la régularité introduite par les Frères, dans la conduite journalière des écoles. Toujours M. de la Salle, a fait de l'observation ponctuelle d'une règle la base de son œuvre; qu'il s'agisse de la formation des maîtres ou de l'instruction des élèves. Pour des enfants surtout, on ne saurait se passer d'une discipline douce mais ferme.



L'ordre eufin a pour sanction les punitions et les récompenses.

Il ne faut pas dit la Conduite des écoles que sous prétexte d'avoir de la compassion pour les enfants, on leur laisse faire tout ce qu'ils veulent; il arrivera de la qu'on aura des écoliers méchants, libertins et déréglés. Mais la fermeté ne doit point dégénérer en dureté, et M. de la Salle règlemente avec beaucoup de ménagement, l'emploi des punitions corporelles qui étaient

alors en usage dans toutes les écoles. Le maître ne devra y recourir qu'après avoir épuisé tous les autres moyens d'action, et jamais sous le coup de l'émotion.

Pour les récompenses, la Conduite recommande de les multiplier, d'encourager la piété, l'assiduité, le travail, de stimuler le zèle et l'effort, et de donner de préfèrence des objets tels que, des livres, des images, des chapelets, qui rapportés au foyer familial, entrettennent la ferveur des parents comme celle des enfants.



Comment ne pas admirer avec quelle sollicitude la nature de l'enfant est composée et développée tout entière dans les écoles chrétiennes. La force, l'intelligence, sont de grandes qualités, sans doute, mais toutes deux d'un ordre secondaire; ce qui fait l'homme et lui donne son rang en tête de la création, c'est sa valeur morale.



Les générations nouvelles seront ce que la sollicitude des parents en va faire; ou bien des indisciplinés dont les erreurs et les vices sont nuisibles aux autres comme à eux-mêmes et qui provoquent le désordre, la souffrance et l'abaissement de la race; ou bien des citoyens soumis à la loi morale, aptes à la liberté parce qu'ils savent se contraindre eux-mêmes, capables de promouvoir le progrès parce qu'ils l'édifient sur la continuité des efforts du passé.

D'ailleurs cette éducation indispensable de l'âme et du caractère, elle doit commencer dès le berceau avec les premières manifestations de la volonté. Elle est donc bien la tâche de l'autorité paternelle, instituée par le décalogue, la mission propre de la famille dont elle est la véritable raison d'être et qui seule la peut accomplir.

Mais combien de parents sont impuissants à s'en acquitter; ceux-ci sont restés de grands enfants sans culture; ceux-là sont absorbés par les difficultés de l'existence, et d'autres se laissent égarer par les séductions de l'erreur et du mansonge.

Presque tous ont besoin d'être aidés, soutenus et dirigés. Le grand siècle si admirablement chrétien, qui à la voix de saint Vincent de Paul avait multiplié les efforts de la charité pour soulager la misère des humbles, devait s'émouvoir aussi en voyant trop souvent dans les milieux populaires, la famille défaillante à sa tâche, et l'enfance privée d'éducation religieuse.

CONGRES INTERNATIONAL

Des Etudiants Catholiques Universitaires

(De l'Univers)

etcongrès a tenu sa séance d'ouverture le 5 septembre à 4 heures de l'après-midi, en l'église de Saint-Apollinaire, où s'était clôturé, l'avant-veille, le XVIIe congrès catholique italien.

S. Em. le cardinal Parocchi a ouvert la séance par une magistrale allocution, vivement acclamée.

Lecture a été ensuite donnée de la lettre adressée par le comité du congrès au Souverain Pontife Léon XIII.

L'Eminentissime cardinal président a prié alors le T. R. P. Zocchi de lire le bref que Sa Sainteté a adressé à ses Dilectis filiis: Amedeo Rossi, Francesco Cardiglia et Julic Cœsari de Rossi, promoteurs du Congrès. La lecture du bref, accordant la bénédiction apostolique aux congressistes et aux travaux du congrès, a été saluée par une salve d'applaudissements et des acclamations enthousiastes de: « Vive Léon XIII! Vive le cardinal Parocchi!»

M. Tovilli donne lecture des adhésions parvenues au congrès et des télégrammes des personnes qui regrettent de ne pouvoir y assister, notamment MM. Duihoit, Goyau et Fonsegrive...

M. Tovilli, le président effectif provisoire du congrès, lit en français un discours de bienvenue qu'il adresse à l'assistance et donne ensuite la parole d'abord aux délégués des nations, ensuite aux étudiants, représentant les diverses universités.

M. le marquis Marc Swiney salue en français le congrès au nom de l'Angleterre et de l'Irlande. On applaudit surtout ce passage: « Je regrette que malgré toutes nos démarches l'Irlande n'ait pas encore son Université catholique; mais coûte que coûte, par nos efforts et ceux de tous les catholiques, nous l'aurons! »

M. Herman Jos Wurm apporte, en italien, le salut de l'Allemagne et de ses collègues absents.

Le marquis de Cepeda Rodriguez salue l'assistance au nom de l'Espagne (en français).

Mais voici que monte à la tribune le professeur Toniolo. Une superbe ovation est faite à ce maître de la parole. Il tient l'auditoire tout entier sous le charme de sa parole ardente, empreinte de cette foi, de ce dévouement, qui montrent en lui à haque mot, à chaque geste même, le défenseur inspiré de la bonne cause et des droits du Pape.

Après lui on entend M. Sangnier, directeur du Sillon. L'éloquent orateur, vivement acclamé, exprime son allégresse de se trouver à Rome porteur du salut fraternel de tous les étudiants catholiques de Paris; dans cette Rome, dit-il, qui est comme une seconde patrie, pour tous les catholiques. Il est heureux surtout de se trouver avec ses frères, car tous les catholiques sont frères en Jésus-Christ, sont frères par l'union et l'obéissance qui les rattachent au Saint-Père à Rome, la cité du Christ. Voilà, s'écrie-t-il, le véritable internationalisme, fait non de haines, non d'envies, non de trahisons, mais d'amour, de cet amour céleste, que le Christ, par les caractères indélébiles du baptême, a imprimés dans les cœurs des catholiques.

"Jeunes et forts, tous nous avons la même tâche à remplir. Nous devons y travailler laborieusement et sans cesse, préparant l'avenir qui nous appartient, car cet avenir sera ce que nous l'aurons fait.

"La démocratie qui n'aurait pu être conçue sans le Christ ne peut être réalisée que par le Christ. Nous qui sommes jeunes, nous avons le devoir de montrer au peuple que toutes ses aspirations ne seront satisfaites que par le christianisme et que le stationnement n'est pas notre fait, au contraire, bien au contraire, nous marcherons à pas redoublés, vers plus de justice, plus d'amour, plus de foi, vers le Christ.»

M. Sangnier termine ainsi:

« Au nom de tous nos camarades, étudiants, ouvriers, car nous ne pouvons ni ne voulons séparer les uns des autres, je salue nos amis catholiques de tous les pays et le Pape, cet admirable vieillard qui a montré le chemin de l'avenir, le grand Léon XIII.»

M. Poncelet, des étudiants belges, prend ensuite la parole et dit toutes les vives sympathies que lui ont exprimées les présidents belges, lorsqu'il prit la résolution de venir représenter la Beigique au congrès de Rome. Il est heureux de s'associer à l'élan de la jeunesse catholique d'Italie, à cette élite des universités qui a conçu le si vaste et si noble projet de réunir au ceutre de la Ville-Eternelle cette grande assemblée.

Le noyau belge des étudiants catholiques de Bruxelles, association fondée il y aà peine six ans, a dû germer au milieu d'une terre plutôt aride; le fruit, cependant, s'est développé; bientôt cette société, qui compte déjà six cents membres, entreprendra de plus grandes choses qu'elle n'a pu encore accomplir.

- « Déjà nos œuvres, dit M. Poncelet, à l'instar des vôtres sans doute, répandent nombre de bienfaits spirituels et matériels, au point que nous sommes parvenus à conquérir sur ce terrain la première place à Bruxelles parmi les cercles de cette ville.
- « Aux catéchismes, écoles, asiles, visites charitables, conférences ouvrières, sections d études, nous consacrons nos principaux travaux, soutenus par l'ardeur de la foi qui nous possède.
- « Nous avons surtout visé en Belgique à mettre en pratique l'Encyclique Reram novarum, pour améliorer le sort du peuple, arracher l'ouvrier aux préjugés actuels et le mettre sur le chemin de l'Eglise.»
- M. Poncelet termine par le salut respectueux que tous ses frères de Belgique déposent aux pieds du Souverain Pontise Léon XIII, attestant leur fidélité aux principes que le Vicaire du Christ répand sur le monde, pour l'illuminer, pour le sauver de l'abîme.

Le président effectif donne ensuite lecture du télégramme de remerciements que le congrès adresse au Saint Père. Cette lecture est accueillie par des acclamations.

Plusieurs étudiants prennent encore la parole: MM. Joseph Mayer, Schladt, Hanz Mayer et quelques autres.

Enfin les éloquents discours de M. le comte Soderini et du commandeur Persichetti, président de la Federazione Piana, clôturent la séance d'inauguration.

S. Em. le cardinal président d'honneur récite les prières d'usage et la séance est terminée vers 7 heures.

L'Eminentissime cardinal Parocchi ainsi que les archevêques et évêques, qui le suivent à la sortie, sont vivement acclamés par l'assistance très nombreuse, composée non seulement des congressistes universitaires, mais aussi des membres de la jeunesse catholique qui venaient de terminer leur réunion dans l'Aula Magna.

LE PROTESTANTISME EN FRANCE

ES "Etudes" qui déjà avaient signalé à diverses reprises la phase nouvelle dans laquelle est entré le Protestantisme français viennent de donner sous la signature du P. Portalie, quelques pages intéressantes sur l'action protestante en France jugée par les protestants eux-mêmes.

A la conférence fraternelle tenue à Lyon en 1899, et dans laquelle pas plus qu'en 1896, les libéraux et les orthodoxes n'ont pu arriver à l'accord doctrinal, on vota l'union de toutes les églises, issues de la Réforme, pour l'action protestante évangélique sur le terrain moral et social. Ca vote n'est pas resté lettre morte; au mois de mars 1900, une circulaire, annonçait à tous les pasteurs de France que la commission, désignée par la conférence, afin de susciter plus facilement une activité nouvelle se subdivisait en trois sections ou bureau : un bureau d'enquête, un bureau de propagande et de conférence, et un bureau de la presse.

Une organisation et une commission si active devaient donner aux œuvres protestantes un essor nouveau qui préoccupe à bon droit l'opinion publique. Dans une première étude le P. Portalie veut se borner à une vue d'ensemble pour déterminer le caractère véritable d'une action qui paraît simplement anti-catholique, mais est en réalité anti-chrétienne. Il veut établir avec preuves à l'appui, que malgré l'apparente unanimité des protestants dans cette campagne, les meilleurs esprits du parti évangélique en condamnent les excès désastreux et réprouvent les alliances avec les ennemis de toute foi religieuse, — et pour cela l'auteur puise surtout aux sources protestantes.

Un premier caractère de la propagande protestante, c'est d'être à cette heure une lutte pour l'existence; car les églises huguenotes s'éteignent lentement mais très sûrement, par suite des ménages mixtes et de la diminution effrayante de la natalité.

Il y a un siècle, la France comptait 2,000,000 de protestants, ils devraient être aujourd'hui près de 3,000,000; or toutes sectes comprises avec les nouveaux convertis, ils n'arrivent d'après l'agenda protestant qu'au chiffre de 600,000. Le mal empire chaque jour et les pasteurs poussent le cri d'effroi. Aux ravages d'un mal si profond, on a cru trouver une compensation, dans la propagande parmi les catholiques. Voilà pourquoi les pasteurs protestants se jettent avec une ardeur nouvelle dans ces luttes qu'ils appellent saintes et qui vont soulever la haine et la discorde. En déchaînant les guerres religieuses d'autrefois.



C'est là en effet le premier grief contre cette levée de

boucliers, selon cette réflexion de M. de Voguë: «Je crois les discussions de cet ordre plus dangereuses qu'utiles, telles qu'elles se poursuivent aujourd'hui dans la passion et l'irresponsabilité des partis politiques aussi faibles que violents. Elles ne peuvent produire que des ferments de guerre religieuse et civile.»

Ce sont les protestants, ils s'en vantent eux-mêmes, qui ont les premiers allumé la guerre. Attaquant non par une controverse calme et scientifique mais par la violence et l'outrage, ne semblant guidés que par l'aigreur et la passion aveugle; et cela tous les jours, dans leurs gazettes, leurs pamphlets et leurs sermons, cherchant à rendre le catholicisme odieux par les plus abominables calomnies.

La paix intérieure n'est pas seule compromise par l'apreté de la campagne protestante, le sentiment patriotique a aussi raison de s'alarmer des dangers qu'elle peut faire courir à la France. La question se pose ainsi : les procédés mis en œuvre par les chefs du parti, ne compromettent-ils jamais les intérêts de la France? Les directeurs de l'activité protestante ne se laissent-ils pas séduire par certaines considérations qui masquent à leurs yaux, le danger le plus réel?

Ce qui s'est produit à l'égard des écoles des missions françaises à Madagascar, est de nature à faire naître bien des craintes, et ceci n'est pas un fait isolé. Le protestantisme français, favorise dans ce pays une multitude d'œuvres étrangères dont le réseau enserre la France entière. A l'exposition une «salle d'évangélisation, » annoncée comme protestante et française, n'a pu s'ouvrir et se maintenir que grâce aux souscriptions étrangères. Enfin, c'est une étrange tactique de la part des protestants français de calomnier la France et de ne

parler que de ses défauts, sous prétexte qu'elle est catholique et pour démontrer la supériorité des peuples protestants, et cela sans trop se soucier d'ailleurs de la vérité historique, ce qui n'est pas précisément faire acte de patriotisme.

Dans un prochain article le P. Portalie examinera si l'action protestante peut aider au relèvement de la foi chrétienne, où si elle conduit à l'incrédulité?

CONGRES DES ŒUVRES SACERDOTALES

E congrès des œuvres sacerdotales s'est ouvert, à Bourges, le 10 septembre dernier, avec la bénédiction du Souverain Pontife, sous le patronage de Mgr. Servonnet, archevêque président, en présence de Mgr Petit, archevêque de Besançon, et avec les encouragements de 50 cardinaux, archevêques et évêques français. Il y avait plus de 600 congressistes.

On y a étudié l'Encyclique du 8 septembre 1899, et on a cherché les moyens d'appliquer à la vie pratique les instructions de Sa Sainteté.

Les études relatives à la science ecclésiastique ont occupé les séances du matin et du soir.

L'étude de la philosophie a donné lieu a une scène d'observations d'un intérêt à la fois très piquant et très considérable.

Au sujet des études scripturaires, les congressistes sont heureux d'adhèrer, de même que pour la philosophie, aux enseignements donnés par Léon XIII à ce sujet dans son encyclique *Providentissimus*. On s'est aussi occupé de la théologie pastorale.

Quant à l'histoire de l'Eglise, des nombreux rapports qui ont été lus sur le sujet, se dégage un courant d'opinions dans le sens de l'exactitude scientifique, et de la critique historique, ou de la probité historique dont parle Léon XIII. On a parlé des monographies d'histoire religieuse locale. Plusieurs diocèses ont été enrichies d'études documentaires très importantes et en beaucoup de milieux on prend des mesures pratiques pour les obtenir.

Aux deux séances de l'après-midi il a été question des études sacerdotales, des travaux personnels, et des catéchismes.

Pour la lecture des journaux et l'étude des revues, on a spécialement recommandé la lecture et l'étude des journaux et revues défendant les directions pontificales au double point de vue social et politique.

Le lendemain, il a été question des œuvres en général et de certaines œuvres en particulier.

10 L'Antialcoolisme.—Tous les congressistes acceptent avec empressement l'invitation à eux adressée de combattre ce fléau, le plus dangereux de tous.

20 Le repos du dimanche.—Il faut prendre part aux efforts faits parcertaines associations, en dehors de toute autre idée que celle qui a ce repos pour objet.

30 Patronage.—Il faut travailler non-seulement à la préservation, mais à la formation de la jeunesse des ateliers.

La diffusion du Tiers-Ordre franciscain, comme moyen de régénération sociale, et la formation des confréries de charité, donnent lieu à d'intéressantes observations.

L'œuvre des "Bulletins Paroissiaux" a fourrimatière a une discussion très intéressante et tout à fait pratique. On a appuyé sur leur influence féconde pour la régénération religieuse des paroisses; pour les prêtres et les fidèles, ils sont un moyen extrêmement efficace de travail et de prédication.

Le congrès qui a duré trois jours, et auquel un esprit admirablement sacerdotal a présidé, s'est terminé par des manifestations touchantes, qui ont magnifiquement couronné une inoubliable série de séances édifiantes et tout à fait instructives.

DECRETS ET SOLUTIONS

S. Congrégation des Rites

Messe de minuit le 31 décembre

OUR sanctifier les premières heures de cette année jubilaire 1900, et les premières heures de l'année 1901, commencement du vingtième siècle, Léon XIII, par décret de la Congrégation, en date du 13 novembre 1859, a autorisé, au gré des Ordinaires, durant les deux nuits du 31 décembre 1900 et 1901, la célébration d'une messe unique de minuit (messe de la Circoncision) basse ou chantée, devant le Saint Sacrement exposé, dans toutes les églises et chapelles où l'on conserve la Sainte Eucharistie. Les fidèles peuvent communier durant cette messe ou en dehors.

Jendi saint

Dans les églises non paroissiales, quand on célèbre la messe du *jeudi saint*, on peut omettre l'office du samedi, mais non celui du vendredi; on doit faire le sépulcre; si les ministres font défaut, qu'on demande l'autorisation de se servir du mémorial de Benoit XIII.

Dans les églises paroissiales, qu'on s'en tienne aux rubriques et décrets, en employant, si besoin est, le mémorial. Cette messe du jeudi saint peut être dite ou chantée dans les églises et oratoires des réguliers proprement dits, mais non dans celles des séminaires ou pieuses communautés (à moins d'indult). On ne peut exposer le Saint Sacrement, après la messe des présanctifiés, ni conserver dans le monument les hosties pour les malades.

(9 décembre 1899).

Croix pectorale

Les évêques, soit diocésains, soit titulaires, peuvent porter la croix pectorale découverte, partout où ils se trouvent, mais ni la croix, ni les glands, par-dessus les ornements sacrés. Durant la messe privée, ils ne doivent pas, tandis qu'ils se lavent les mains, être couverts de la barrette, ni mettre la mitre pour donner la bénédiction. (20 juin 1899).

Tabernacle

Le Taberna cle doit être doré à l'intérieur, ou au moins recouvert de soie, et bénit. On ne peut autoriser les lampes à l'huile allumées au-lessus de l'autel, durant le Saint Sacrifice.

Absonte

A l'Absoute, devant le catafalque vide. le célébrant et le diacre doivent toujours se placer entre le monument et l'autel, le sous-diacre entre la porte et le monument, qu'il s'agisse d'un prêtre ou d'un laïque. Il faut excepter le cas où le cadavre serait moralement présent (20 juin 1899); c'est-à-dire, dans les obsèques où une cause particulière, comme une maladie contagieuse, aurait empêché de porter le corps à l'église.

Nappe d'autel et troisième cierge

On doit proscrire la coutume d'employer, pour l'autel, des Nappes qui ne tombent pas jusqu'à terre, et celle d'omettre dans les messes basses, le troisième cierge, depuis la consécration, jusqu'à la communion.

(9 juin 1899).

Honoraire de messe

Le prêtre qui reçoit un honoraire pour célébrer au bénéfice d'un ou plusieurs défunts, ou pour dire la messe votive en l'honneur de quelque mystère, de la sainte Vierge, ou d'un saint, satisfait à cette obligation en célébrant la messe conforme à son office si le rite du jour n'autorise pas la messe demandée, pourvu cependant, qu'il applique le sacrifice selon l'intention de la personne qui a donné l'honoraire. « Mais il est préférable de satisfaire, autant que possible, à cette intention, par la célébration de la messe des morts, ou de la messe votive. » (13 juin 1899).

La raison en est que le fruit propre du sacrifice réside dans ses parties essentielles, non dans ses rites accidentels, et régulièrement, on peut le présumer, c'est ce fruit que les tidèles ont en vue en demandant la messe. Parfois cependant, leur intention explicite pourrait modifier cette solution.

Titulaire

La Congrégation des Rites dans un décret général, du 5 juin 1833, résume en les confirmant l'ensemble des prescriptions relatives à la fête du *Titulaire*:

10 Dans toutes les églises et chapelles publiques, la fête du Titulaire doit être célébrée sous le rite de l'ère classe avec octave; à cet effet, on doit regarder comme églises ou chapelles publiques, ces édifices sacrés qui destinées par les Ordinaires des lieux à la célébration de la messe et aux autres fonctions, même plus solennelles, sont consacrés ou solennellement bénis pour servir plus ou moins au libre us age des fidèles.

Les prêtres attachés à telle église ou chapelle font tout l'office du Titulaire; ceux qui y disent seulement la messe, y célèbrent celle du Titulaire suivant les Rubriques. 20 Dans les oratoires, des évêchés, séminaires, hôpitaux et maisons des réguliers, on ne célèbre pas la fête du Titulaire à moins que ces oratoires n'aient été consacrés ou solennellement bénis. Toutefois certaines communautés ont des oratoires publics et même des églises, qui par là même sont soumis aux règles rapportées ci-dessus.

30 Le Saint Siège défend de consacrer ou de bénir solennellement les oratoires privés. On n'y célèbre pas la fête du Titulaire.

Suffrages

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 27 juin 1899 a repris et statué à nouveau toutes les prescriptions relatives aux suffrages des Vêpres et de Laudes. Nous donnons d'après les *Etudes*, le résumé de cet acte.

10 Tout prêtre, séculier ou régulier, attaché à quelque titre canonique que ce soit. à une église publique, encore que non consacrée, est tenu à vêpres et à laudes, aux jours prescrits, de faire, parmi les suffrages, commémoraison du titulaire de cette église, nonobstant toute coutume, même immémoriale, alors même qu'on aurait l'habitude de faire la commémoraison du patron du lieu ou du pays.

20 Outre la commémoraison du titre ou patron de l'église (et pour les réguliers de leur propre fondateur) aucune commémoraison du patron du lieu, du diocèse, de la province ou du royaume, n'est prescrite par les rubriques. Si la coutume les a imposées, ces commémoraisons se feront dans cet ordre : le patron du lieu avant celui du diocèse, celui-ci avant les patrons d'une circonscription plus étendue.

Quant à la concurrence de plusieurs commémoraisons semblables, le décret décide que :

10 On doit omettre aux suffrages la commémoraison

du mystère ou du saint dont on sait ce jour-là l'office. Et par suite, on ne doit pas saire dans l'office votif de la Passion ou du Saint-Sacrement, la commémoraison de la Croix, ni celle de saint Michel, dans le votif des anges.

20 De même, la commémoraison du titre de l'Eglise doit se faire une seule fois, et par l'antienne commune: p. ex., si le titre est la Sainte Croix, on se contentera, durant le temps pascal et en dehors, de l'antienne, verset, et oraison qui sont aux suffrages, selon la variété du temps; si le titre est l'Assomption, n se contentera de dire une fois l'antienne Sancta Maria, succurre, etc.

30 Mais on ne doit pas omettre la commémoraison du titre, si, quoique la fête du jour et le titre aient le même objet. Ce point de vue cependant est différent. Ainsi, ni la commémoraison de la Croix, ni même le 2e dimanche de carême, n'empêchent la commémoraison du titre du Saint Sauveur.

On omet au chœur, la commémoraison de la sainte Vierge quand on récite son petit office.

40 La commémoraison du titre doit être spéciale; celle qui lui serait commune avec d'autres saints non titulaires ne suffit pas; p. ex.. le titre de saint Pierre doit avoir sa commémoraison distincte de celle des apôtres.

Enfin quant à l'ordre, on suit celui de la dignité liturgique, saint Michel, saint Jean Baptiste, saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, les saints Apôtres, etc.

BIBLIOCRAPHIE

Actes Episcopaux

TROIS-RIVIÈRES, 4 octobre 1900. — I Instructions à donner sur l'action sociale de l'Eglise. — II Collectes de la Propagation de la Foi, et de la Saint François de Salles. — III Voyage ad limina.

LE MONDE RELIGIEUX

OME. — Le congrès des tertiaires a été inauguré solennellement, à Rome le 22 septembre, sous la présidence de S. Em. le cardinal Vivès et des généraux des quatre obédiences. Etaient présents: les éminentissimes cardinaux Mathieu, Casali, Sancha, Cretoni, Cassetta, et de nombreux évêques et prélats; dans l'assistance composée d'environ huit mille personnes, on remarquait le prince Massimo et plusieurs dames.

La séance a été ouverte par le chant du Veni Creator, puis S. Em. le cardinal Vivès a prononcé un discours en latin pour recommander l'obéissance au Pape, et lu un bref pontifical, très acclamé. M. Santucci, président du comité romain a parlé de la mission sociale du Tiers-Ordre; M. Léon Harmel a dit que le tertiaire, « homme du Pape, » doit étudier à fond et répandre la pensée pontificale qui fournit toujours les remèdes aux maux de chaque époque, et qu'il doit favoriser l'obéissance aux directions du Souverain Pontife.

Le général des tertiaires a prononcé une allocution; puis le général des mineurs a donné lecture de nombreuses adhésions, notamment des tertiaires du Chili, du Pérou et du Brésil.

Les sections sont classées par nationalités de même langue.

- S. Em. le cardinal Vivès a proposé l'envoi d'une adresse télégraphique de remerciement au Souverain Pontife et d'un autre télégramme à S. Em. le cardinal Satolli, président des fêtes du cinquantième anniversaire de la découverte du corps de sainte Claire.
- La cérémonie de la béatification de la Mère Lestonnac a eu lieu à Rome, le 23 septembre dernier. Mgr Pelgé, évêque de Poitiers, a célébré la messe pontificale à laquelle ont assisté les EEmes cardinaux Rampolla, Respighi, Mathieu, Parocchi,

Sancha, Vannute'li, Macchi, Segna, Gotti, Vives, Casali, Steinhuber et Ferrata.

Vingt-huit archevêques et évêques étaient présents, ainsi que des délégations des prélats qui sont venus assister au congrès du Tiers-Ordre franciscain.

De nombreuses délégations des Filles de Notre-Dame avaient pris part à la solennité, ainsi que la mère Jourdon et des descendants de la famille de la bienheureuse.

Trente mille personnes étaient réunies dans la basilique vaticane, très richement décorée. L'abside était brillamment illuminée par 25,000 lampes électriques.

Une messe en musique avait été composée spécialement à l'occasion de cetté splendide cérémonie par le maestro Meluzzi.

— Le Souverain Pontife par l'organe de la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires a adressé le ler mars 1900, aux évêques de l'Amérique du Sud, une instruction qui porte règlement des assemblées ou congrès périodiques. Ces assemblées se tiendront par provinces ecclésiastiques, au moins tous les trois ans. Elles seront convoquées et présidées par le Métropolitain ou à son défaut par celui des suffragants qui sera le plus ancien dans la hiérarchie. Leurs délibérations porteront sur des objets que détermine le document pontifical; les propositions et les décisions seront soumises à la connaissance du Saint-Siège suivant des règles prescrites.

Le 22 juillet 1898, une instruction analogue avait été adressée par la Congrégation des Evêques et Réguliers aux évêques de l'Autriche, Cisleithane.

Ces sortes de Congrès se trouvent à recevoir sinsi de l'action du Saint-Siège une forme canonique qui, sans les confondre avec les Conciles proprement dits, leur donne cependant une grande autorité pratique.